

AESH : RECOURS GRACIEUX À PROPOS DU TEMPS DE TRAVAIL

- **A qui adresser le recours gracieux / demande de régularisation:**

à Monsieur le Directeur académique (Dasen)

Boulevard Henri Dunant BP72512
Cité Administrative
71025 MACON Cedex 9

- **Sous quelle forme:**

courrier recommandé avec accusé de réception

- **Quand :**

dès maintenant : avant le 28 octobre pour qu'un recours contentieux soit ensuite possible devant le TA (délai de 2 mois à compter de la directive du Dasen du 28 août)

- **Quelle réclamation précise faire?**

exemple de rédaction:

Objet : Demande de mise en conformité de mon temps de travail avec mon contrat de travail +

"Monsieur le Directeur académique,

Il y a manifestement une erreur dans le calcul de mon temps de travail hebdomadaire, qui impacte le salaire que je perçois. Je travaille en effet 25h30 par semaine (25h30 d'accompagnement d'élèves). D'après la circulaire ministérielle n° 2019-090 du 5 juin 2019, je devrais pour 25h30 par semaine avoir une quotité de 65%. Or mon contrat mentionne 60% (et donc un salaire moindre).

Par conséquent je demande :

- *la mise en conformité de mon temps de travail hebdomadaire avec la quotité de temps partiel indiquée sur mon contrat,*
- *le paiement des heures effectuées depuis le 01.09.19 en sus des 23h30 hebdomadaires que je devrais faire pour une quotité de 60%, soit + indiquer le calcul par exemple : 2h X nb de semaines jusqu'au courrier = h)*
- *le versement d'intérêts moratoires sur la base du taux de l'intérêt légal, en vertu de la Circulaire du Budget n°140 du 24 octobre 1980.*

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur académique, mes salutations distinguées."

- **ensuite ?**

Prévenez-nous dès que vous avez fait la demande et précisez la date à laquelle vous avez posté le recommandé. N'hésitez pas à nous demander conseil sur la formulation de la demande, le calcul à noter...